

COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2001

COMPTE RENDU DE SEANCE

Membres du Syndicat en exercice : 56
Votants : 30
Date de convocation : 19 Novembre 2001
Affichage :

Délégués titulaires présents : MM GRELLIER Jean, BEALU Norbert, REGNIER Dominique, MM GUILLET Jean-Marie, BERNIER Jean-Michel, GEAY Bernard, ROULLEAU Claude, POUPIN Pierre, MAGNAN Paul, CHARRUYER François PROUST Adrien, HEURTEBISE Michel, PROUST Bernard, MASSE Jacques, GIRARD Claude, GAUTRON Yves BOUDINET Jean-Claude, RENOUE Christian, DUTAUD Gilbert, GIRARD René, MIGEON Bernard, DENIS Luc, AUBIN Claude, GAUDICHEAU Jean-Jacques, JOLIVET Henri, Mr BIRONNEAU Jean-Pierre.

Délégués suppléants présents : MME GUERET Marie-Renée suppléante de MM GABORIEAU Joseph, MM NOURISSON suppléant de MME RENAUDIN Aline, MM LECARDEUX Paul suppléant de MM DIEUMEGARD Jacques, MM PERRON René suppléant de MM MASSE Michel

Absents excusés: MM. POTIRON Jean-Louis, BONNEAU Jean-Claude, MME ROUYER Colette, PILLET Denise, TRICOT Dominique, ROUGER Berty, MM, PROUST Francis, BOUTIN Dominique, SOUMASSIERE Michel, GUILLEMET Pascal, FAUCHER Bernard, MME JEAN BAPTISTE Colette, DAGUERRE Jean-Yves, PRINCAY Jacky, MME VERGNAUD Renée, MM DORIGO Pierre, MME DU DRESNAY Marie-Gabrielle, Mr le Président de la CAN, MM FERJOU Claude, VERGNAULT Jannick, COUSIN Guy FOUCHEREAU Jean-Marie, RICHARD Jacky, PAINEAU Bernard.

Secrétaire de Séance : M. DENIS Luc.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h45. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 28 Septembre 2001 est adopté à l'unanimité. Mr Luc DENIS est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Monsieur le Président rend compte des différents événements survenus depuis le dernier comité syndical.

➤ *Rencontre avec Mr le Préfet*

Le 15 Octobre 2001, Mr le Préfet a organisé une réunion de travail avec les services de l'Etat, les élus du SMITED, le Président du Conseil Général et le Président de l'Association des Maires. Cette réunion a permis de dégager un consensus sur

l'urgence d'un nouveau site d'enfouissement dans le département. Pour y parvenir, Mr le Préfet a préconisé d'approfondir les études techniques et d'élargir la concertation. Ceci conforte la décision syndicale du 28 septembre de s'adjoindre les services d'un Bureau technique assisté d'un cabinet de communication. Mr le Président de l'Association des Maires propose de consacrer la prochaine assemblée à la thématique déchets dans les Deux-Sèvres. Mr POUPIN souligne qu'il convient de solliciter l'Association des Maires par courrier.

➤ ***Rencontre avec l'Association Nature Deux-Sèvres Environnement***

Cette association s'est déclarée consciente de la nécessité de création d'un centre d'enfouissement technique. Elle n'est pas hostile au projet du SMITED et souhaite travailler sur l'élaboration du dossier.

Mr BEALU précise que les Verts 79 ont rencontré Mr le Préfet et qu'ils ont demandé la création de 2 centres de stockage de déchets ultimes dans le département, qu'ils préfèrent l'enfouissement à l'incinération et qu'ils souhaiteraient que les 2 acteurs départementaux en matière de traitement des déchets (SMITED et CAN) se rapprochent.

➤ ***Rencontre avec Mr le Ministre de l'Environnement***

Lors du Festival International du Film Ornithologique organisé à Ménigoute (79), Mr le Ministre a rencontré l'association des opposants au projet de création d'un CSDU au lieu-dit « La Sapinière » sur les communes de Vautebis et Chantecorps ainsi que Mr le Président. Mr le Ministre a prôné la concertation. A l'issue de cette entrevue, Mr le Président a proposé à l'association « Le Chêne Assiette » une rencontre avec le bureau du Syndicat.

➤ ***Visite du Centre d'Enfouissement Technique de Lorient***

Le 22 Octobre 2001, des élus et des techniciens du SMITED sont allés visiter le CET de la Communauté des Communes de Lorient qui gère son site avec mise en balle des déchets bruts. Après observation et étude technico-financière, la mise en balle a été différée par les membres du Bureau le 14 Novembre dernier.

➤ ***CSDU à Viennay : l'enquête publique est lancée***

Mr le Président informe l'Assemblée que la Sté Genet a déposé en Préfecture son dossier d'ouverture d'un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à Viennay (79). L'enquête Publique sera ouverte le 17 décembre 2001.

➤ *Intervention de Mr Paul MAGNAN, Délégué du SICTOM de Loubeau, Représentant la Communauté de Communes du Lezayen*

Mr Paul MAGNAN rend compte de la visite effectuée à Libourne et des données qu'il a rassemblées dans le cadre du procédé OXALOR. Il informe qu'après broyage, 80% des déchets sont transformés en amendement organique et exploitables en agriculture. Il a fait analyser ce compost et les analyses semblent convenables. Il ajoute qu'une friche industrielle sur la commune de Lezay pourrait accueillir ce type d'installation. Il demande à ce que le SMITED étudie cette technique. Mr le Président confirme que dans le cadre des missions confiées au bureau d'études cette filière sera étudiée sur les plans techniques et économiques comme les autres filières de traitement des déchets. Mr POUPIN souligne que le SMITED s'engage à chercher des solutions de traitement pour l'ensemble de ses adhérents en envisageant une solution globale et durable.

BUDGET PRIMITIF 2002

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2002, notamment pour la couverture des frais de la structure et la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, Mr le Président propose un budget équilibré en section de fonctionnement à : **4 896 306,00 €**, et en section d'investissement à **807 633 €**.

Ce budget intègre les données financières consécutives à la mise en œuvre de la mutualisation des coûts, conformément aux décisions prises antérieurement.

Les autorisations budgétaires sont votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du programme et du chapitre en section d'investissement. L'Assemblée Syndicale adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2002 tel que présenté.

Délibération N° 301101-01

CONTRIBUTION DES MEMBRES AU BUDGET SYNDICAL

Le Budget qui vient d'être approuvé comporte en recette de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du Syndicat au titre de l'exercice 2002 arrêté à 1 720 736 F qui concernent les frais d'études et de premier établissement. Les Statuts en leur article 10-1 précisent que ces contributions sont

déterminées au prorata de la population suivant le dernier recensement connu soit 1999. Concernant les frais d'élimination, les participations demandées aux adhérents seront recouvrées proportionnellement aux tonnages effectivement traités par le syndicat dans le cadre des reprises d'exploitation des installations existantes ou des contrats souscrits antérieurement par ses adhérents.

Les Membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité les contributions proposées et autorisent Mr le Président à les mettre en recouvrement.

Délibération N° 301101-02

TARIFS 2002

Mr le Président propose le vote des tarifs de services, applicables aux utilisateurs des installations gérées par le Smited ou dont il assure la charge financière d'exploitation. Les tarifs sont votés à l'unanimité. Ils seront applicables au 1^{er} Janvier 2002 à tous les bénéficiaires des services autres que les collectivités membres du Smited pour lesquels s'appliquent les tarifs mutualisés de traitement transport compris.

Les tarifs seront communiqués au adhérents et aux utilisateurs des installations du Smited.

Délibération N°301101-03

PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS & TRAVAUX REALISES EN 2001 - AMORTISSEMENTS

La prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2001 implique de fixer une durée d'amortissement de chacun. Ainsi il est proposé ce qui suit :

Libellé des opérations réalisées		Durée	Début	Fin
Torchère et réseau biogaz		3	2002	2004
Etanchéité		3	2002	2004
Terrassement		3	2002	2004
Divers aménagements casiers 2000 2001		1	2002	2002
Matériel bureau + logiciels		3	2002	2004
Etudes Safer 3 sites		1	2002	2002
Tracks		4	2002	2005

Le président est autorisé par les membres du comité syndical à arrêter les valeurs exactes de l'actif amortissable à la clôture de l'exercice dans le respect des durées d'amortissement ci-dessus proposées.

Délibération N°301101-04

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES CHARGE DE L'ASSITANCE MAITRE D'OUVRAGE

Les membres du bureau ont émis un avis sur le choix du cabinet d'étude spécialisé qui apportera assistance au maître d'ouvrage dans la définition d'un choix de filières de traitement à mettre en œuvre et pour l'étude sitologique préalable à la création d'un parc de gestion des déchets.

Cette opération a pour but de confirmer ou d'infléchir les orientations prises par le Smited et de fournir les réponses aux questions qui se poseront en phase de concertation.

L'étude se décompose en 3 étapes :

- Comparaison technique et financière de plusieurs scénarios de filières de traitement des déchets : Enjeux et choix stratégiques.
- Sitologie départementale des secteurs d'implantation favorable : reprise et audit de la sitologie Smited
- Esquisses de projet

Après en avoir débattu et à l'unanimité, l'Assemblée retient le cabinet ANTEA comme bureau d'études chargé de l'assistance au Maître d'ouvrage, autorise Mr le Président à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation, demande à Mr le Président de formuler des demandes de financement auprès des organismes compétents pour la réalisation de ce programme d'étude.

Délibération N°301101-05

CHOIX DU CONSEILLER EN COMMUNICATION

Le bureau a émis un avis favorable au choix du cabinet FRANCOM dont la mission principale sera d'assister le maître d'ouvrage dans l'exécution d'un plan de communication, de veiller à la rédaction des communiqués, de préparer les réunions publiques de concertation. Il sera également le lien entre le Smited et les personnes ressources impliquées par le projet du Smited. Il travaillera en étroite collaboration avec le cabinet d'étude ANTEA.

La mission se décompose en 3 étapes :

- Analyse du contexte
- Définition d'une stratégie de communication
- Accompagnement et suivi

Après en avoir débattu et à l'unanimité, l'Assemblée retient le cabinet FRANCOM comme conseiller en communication, autorise Mr le Président à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation, demande à Mr le Président de formuler des demandes de financement auprès des organismes compétents pour la réalisation de cette mission.

Délibération N°301101-06

CONVENTION SAFER

Pour constituer une réserve foncière, le Président propose à l'assemblée syndicale de passer une convention avec la SAFER de manière à assurer une veille foncière sur l'ensemble du territoire du département.

Ainsi, si des propositions sont formulées par des propriétaires vendeurs et que les terrains proposés présentent un intérêt, le SMITED pourra disposer d'une réserve foncière qui permettrait, après étude :

- ✓ soit d'ouvrir un parc de gestion des déchets sur cette réserve,
- ✓ soit d'échanger cette réserve foncière contre des terrains présentant de meilleurs atouts.

Les membres du Bureau proposent au Comité Syndical de délibérer. Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Comité Syndical autorise Mr le Président à signer cette convention.

Délibération N°301101-07

TRANSFERT CHAMPDENIERS - Réalisation d'un quai de Transfert

Un projet de quai de transfert est à l'étude à Champdeniers pour permettre le transfert des déchets de la région centre départementale vers les unités de traitement et réduire ainsi les charges de transport. Un dossier d'étude d'impact doit être déposé en préfecture. Le plan de financement sera présenté après exécution d'un avant projet sommaire par un architecte ou la DDE.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable et demandent au Comité Syndical de délibérer.

Après en avoir débattu, les membres de l'Assemblée autorisent Mr le Président à lancer la consultation de Maîtrise d'œuvre, à réaliser un avant projet, à lancer la démarche préalable à l'étude d'impact et à établir un plan de financement en intégrant les subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet.

Délibération N°301101-08

ANTENNE ADMINISTRATIVE

Comme il en avait été question à plusieurs reprises, les bureaux techniques et administratifs du SMITED s'implanteront au 1^{er} Janvier 2002 sur la commune de Champdeniers. Les locaux sont libres au 1^{er} Janvier 2002.

Le recentrage géographique de l'antenne administrative permettra un meilleur échange entre les membres et l'autonomie du service.

Les Membres du Bureau ont émis un avis favorable à la délocalisation des locaux administratifs sans changer le lieu du siège social.

Le Comité Syndical autorise Mr le Président à signer toutes conventions de location avec le propriétaire et contrats avec les concessionnaires (Eau, Electricité, Téléphone etc..)

Délibération N°301101-09

CREATION DE POSTES

L'augmentation des moyens humains sur le site de La Loge nécessite la création d'un poste à plein temps de Conducteur Spécialisé de 1^{er} niveau à pourvoir au 1^{er} Janvier 2002.

La relance des actions de communication et l'augmentation des tâches administratives et comptables nécessitent aujourd'hui la création d'un poste à plein temps d'Adjoint Administratif. Il est donc proposé d'ouvrir un poste et de procéder au recrutement par voie de mutation.

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'ouvrir un poste de Directeur puis de procéder au recrutement.

Le bureau a émis un avis favorable sur la proposition d'ouverture de ces 3 postes.

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'ouvrir un poste de conducteur spécialisé 1^{er} niveau, un poste d'adjoint administratif et un poste de directeur à compter du 1^{er} janvier 2002 à plein temps et autorise Mr le Président à procéder au nomination des agents.

Délibération N°301101-10

REGIME INDEMNITAIRE

L'institution du régime indemnitaire voté par le bureau le 3 août 2001, nécessite une actualisation de celui-ci au fur et à mesure que des postes sont créés.

Le comité syndical décide de mettre en place le régime indemnitaire légal qui sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2002.

Délibération N°301101-11

AMENAGEMENT & REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans le cadre de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail, il convient d'établir puis de proposer au CTP, un rapport concernant les modalités d'application de ces mesures.

Le Président propose de soumettre une proposition à l'avis du Comité Technique Paritaire. Après avis du CTP, le Comité Syndical délibèrera pour mettre en œuvre les dispositions proposées.

Délibération N°301101-12

CONTRAT GROUPE SMIP

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable à la signature du contrat s'appliquant au 1^{er} Janvier 2002 auprès de la SMIP pour les employés du SMITED.

Le versement des cotisations des agents intervenant après prélèvement sur leurs salaires, c'est l'employeur qui est chargé du versement à la SMIP des cotisations dues par les agents. L'employeur pour sa part prend en charge les cotisations statutaires.

Le Président est autorisé à signer le contrat d'assurance groupe dont pourront bénéficier les agents du Smited.

Délibération N°301101-13

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h15.

Conformément à la délibération n°13 du Comité Syndical du 29 Juin dernier, la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu au siège social du SIVOM DU PAYS THOUARSAIS à THOUARS.

Le Secrétaire de Séance,
Luc DENIS

Le Président du SMITED,
Jacques MASSE